

COMPTE-RENDU _ SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026 _ 18H30

Excusés : Nathalie Prulho, Karine Ruault, Stéphanie Verger pouvoir Isabelle Terminet, Guillaume Bonnevin pouvoir Alison Sacré, Maxime Dauvel pouvoir Philippe Charpentron.

Décision modificative

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre la décision suivante sur le budget commune :

- ID 2313/82 chenil mairie + 2 500,00
- ID 2128/161 horloge puits de Rulle + 1 701,00
- ID 2128/162 plateforme route de Mareuil + 2 500,00
- ID 2313/157 travaux bâtiments divers – 6 701,00

Aménagement plateforme route de Mareuil

Monsieur le Maire rappelle qu'une plateforme de dépôt de végétaux est prévue route de Mareuil. Cette plateforme serait divisée en 3 zones : petits branchages, tontes de pelouse et bois pour chauffage à récupérer.

Il est souhaitable d'installer une caméra mais il n'y a pas d'électricité sur le site. Le SDEG 16 a été contacté et doit nous faire une proposition.

Une demande sera faite auprès de Hennessy pour la plantation d'une haie sur le côté ouest, dans le cadre de l'opération 1000 palisses.

Lorsque la barrière sera installée et le site prêt à fonctionner, une clé sera à retirer et à remettre à la mairie aux horaires d'ouverture ; une caution sera demandée pour l'année. Un règlement de fonctionnement sera établi.

Par ailleurs, l'abribus à la Jarrie a été changé. Un candélabre d'éclairage public (petit mât de 3m) sera ajouté pour éclairer l'abribus. Pour sécuriser le virage, un rocher ou une buse et des catadioptrés seront posés.

Aménagement parc paysager

Il est indispensable de créer de l'ombre près des terrains de pétanque. Un abri sera créé, qui disposera d'un banc.

Création de poste accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il était nécessaire de reprendre l'agent qui a travaillé aux services techniques cet été pendant 3 semaines, du 21 septembre au 9 octobre, notamment pour la pose de l'abribus à la Jarrie, la création du chenil à la mairie et la pose de la barrière à la plateforme route de Mareuil.

Stationnement interdit rue du Temple

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les camions de collecte de déchets et les engins viticoles de Bruno Girard ne peuvent régulièrement pas circuler dans la rue du Temple car un véhicule est constamment stationné au niveau du n°6. Monsieur le Maire propose au conseil

municipal de prendre un arrêté de stationnement interdit ; le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses

- Il est envisagé de déplacer la borne à verre située rue de Neuvicq ; en effet le bruit gêne les riverains immédiats et le stationnement n'est pas possible auprès de la borne. Elle pourrait être déplacée sur la place Volmunster. L'emplacement du futur composteur sera également à étudier.
- Le terrain de M. Jean situé entre les routes de Rouillac et de Mareuil a été mis en vente. Il pourrait être envisagé d'acquérir ce terrain pour faire une réserve foncière et réaliser un accès entre la rue barbe blanche et la rue du chemin vert. Une proposition sera faite à l'agent immobilier en charge de la vente.

Informations diverses

- Rapport accessibilité : à la suite de ce rapport émis par la DDT, certains aménagements vont être entrepris : matérialisation de places de stationnement handicapé à la mairie et à l'école, abaissement de seuils etc.
- L'acte d'achat de la parcelle en emplacement réservé rue de l'ancienne gare a été signé ce jour ; il est prévu d'y planter des arbres fruitiers et une haie.
- Éclairage public : les lampadaires actuellement en doublon rue des écoles seront enlevés pour être posés au lotissement les Brossettes.
- Une visite des bâtiments communaux pour le conseil municipal est fixée le samedi 7 novembre à 14h.
- La pose des guirlandes est prévue les 8 et 9 décembre.
- La cérémonie des vœux est fixée au samedi 9 janvier 2027.